

## Règlement de la patinoire communale Patinage public

### A. Calendrier d'ouverture

1. Les informations relatives au calendrier d'ouverture ainsi qu'aux horaires pour le public sont disponibles sur notre site internet ainsi qu'aux caisses.

### B. Entrées

1. Les tarifs d'entrée sont disponibles sur notre site internet.
2. Des contrôles peuvent intervenir en tout temps. Veuillez toujours conserver le ticket ou l'abonnement sur vous.
3. Les membres du Club de patinage de la Gruyère (CPGR), du Hockey Club Bulle-La Gruyère (HCBG) ainsi que des Griffons doivent également s'acquitter d'un ticket d'entrée.
4. Toute personne contrôlée sans ticket d'entrée devra s'acquitter d'une amende de Fr. 40.00 en plus du prix de l'entrée. En cas de récidive, l'exclusion jusqu'à la fin de la saison pourra être prononcée.

### C. Matériel

1. Du matériel est disponible sur demande à la caisse.
2. La liste exhaustive du matériel ainsi que les conditions tarifaires sont disponibles sur notre site internet ainsi qu'aux caisses.

### D. Hockey sur glace

1. Un tiers de la patinoire est consacré au hockey public. Le tiers est délimité par les séparateurs de patinoire Toblerone.
2. Il est interdit de jouer au hockey hors de la zone prévue – il est donc interdit de se rendre dans la partie patinage libre avec une canne et un puck.
3. Les joueurs de hockey doivent respecter les autres utilisateurs de la glace et ne pas pratiquer de jeu de contact.
4. Les "slap shots" ainsi que les tirs en hauteur sont interdits.
5. L'utilisation d'un puck dur est interdite. Des pucks mous sont disponibles à la caisse. Tout puck dur utilisé durant les horaires publics sera confisqué. En cas de récidive, le personnel d'Espace Gruyère se réserve le droit de conserver le puck confisqué et d'exclure immédiatement les personnes concernées de la patinoire.

### E. Enfants et mineurs

1. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable en tout temps.
2. Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants respectent les règles de sécurité.

### F. Equipement de protection

1. Le port du casque et des gants est fortement recommandé pour tous, en particulier pour les enfants.

## G. Vestiaires

1. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.

## H. Comportement

1. Chaque utilisateur est prié de respecter les locaux mis à sa disposition.
2. Comportement à adopter sur la glace :
  - a. Éviter les mouvements brusques et respecter la distance de sécurité avec les autres patineurs.
  - b. Ne pas faire de courses ou de jeux de contact sur la glace.
3. Il est interdit de fumer, de boire de l'alcool ou de consommer des substances illicites sur la glace ou dans les zones adjacentes.
4. Il est interdit d'amener des bouteilles en verre sur les gradins.
5. Tous les déchets (nourriture, chewing-gums, sachets de snus, etc.) doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

## I. Vidéoprotection

1. Le bâtiment, y compris la patinoire, est sous vidéoprotection en permanence. Le personnel d'Espace Gruyère peut consulter en direct les caméras afin d'assurer la sécurité des utilisateurs.
2. Les images sont conservées durant plusieurs jours et peuvent être mises à disposition des autorités compétentes en cas de besoin.

## J. Sanctions

1. En cas de non-respect du présent règlement, le personnel d'Espace Gruyère se réserve le droit d'exclure les personnes concernées de la patinoire et du bâtiment. En cas de récidive, cette exclusion peut être prolongée jusqu'à la fin de la saison en cours.
2. En cas de comportement visant à gêner ou mettre en danger les utilisateurs de la patinoire, les personnes pourront être dénoncées aux autorités compétentes, et exclues de la patinoire jusqu'à la fin de la saison.
3. En cas de dommages causés volontairement aux installations ou au matériel, les frais de réparation seront mis à la charge de la personne responsable du dommage.
4. Toute sanction peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil communal de Bulle. Le recours n'a pas d'effet suspensif.

### PATINOIRE ESPACE GRUYÈRE SA



Marie-Noëlle Pasquier  
Directrice



Julien Raemy  
Responsable patinoire